

## ESTUDIOS

---

### **Protection sociale contributive, revenu transitoire et accès aux services sociaux de base en République Démocratique du Congo, cas des retraités affiliés à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale**

**Américain Bokungu Bongo<sup>1</sup>**

**Résumé:** Cet article étudie la relation entre protection sociale contributive, revenu transitoire et accès aux services sociaux de base en République Démocratique du Congo, cas des retraités affiliés à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.

L'étude a utilisé la technique des moindres carrés ordinaires (MCO). Les résultats du modèle retenu montrent que toutes les variables ne sont pas statistiquement significatives. Ceci explique que les systèmes de protection sociale demeurent encore incomplets, inefficaces, et n'arrivent pas à couvrir les dépenses sociales. La protection sociale n'est pas à mesure de bien jouer son rôle principal, celui de faire face financièrement aux risques sociaux. Les revenus disponibles de ménages des retraités n'étant pas à la hauteur de leurs dépenses de consommation, les ménages des retraités doivent recourir probablement à l'emprunt ou aux solutions hors marchés comme le transfert entre ménages afin de faire face à la consommation.

En revanche nous pouvons déduire un impact positif de pension de retraite avec un coefficient de +1,056894. Si la pension de retraite augmente de 1%, les dépenses de consommation augmentent de 1,056894%. Ce résultat est conforme à l'idée fondamentale de départ développée par Keynes dans la fonction de consommation: le revenu disponible dont dispose un ménage durant une période donnée, influence

---

<sup>1</sup> Apprenant en DEA1 Economie à l'Université de Kinshasa, bamericain@yahoo.fr.

son niveau de consommation durant la même période. Par contre le revenu transitoire exerce un effet négatif, bien que modéré avec un coefficient de  $-0,9824771$ . Ce résultat obtenu confirme la difficulté à établir avec certitude le sens, la nature et la portée de l'impact du revenu transitoire sur la consommation.

**Mots clés:** *protection sociale, pension de retraite, services sociaux de base, activités génératrices de revenus, dépenses de consommation, revenu de remplacement, ménages des retraités.*

**Fecha de recepción:** 31 de agosto de 2022.

**Fecha de admisión definitiva:** 27 de diciembre de 2022.

**Protección social contributiva, ingresos transitorios y acceso a los servicios sociales básicos en la República Democrática del Congo, caso de los pensionistas afiliados a la Caja Nacional de la Seguridad Social**

**Resumen:** Este artículo estudia la relación entre la protección social contributiva, los ingresos transitorios y el acceso a los servicios sociales básicos en la República Democrática del Congo, el caso de los jubilados afiliados a la Caja Nacional de Seguridad Social.

El estudio utilizó la técnica de mínimos cuadrados ordinarios (MCO). Los resultados del modelo seleccionado muestran que no todas las variables son estadísticamente significativas. Esto explica por qué los sistemas de protección social aún son incompletos, ineficientes e incapaces de cubrir el gasto social. La protección social no puede desempeñar adecuadamente su papel principal, el de hacer frente financieramente a los riesgos sociales. Dado que la renta disponible de los hogares jubilados no se corresponde con su gasto de consumo, es probable que los hogares jubilados deban recurrir al endeudamiento o a soluciones no de mercado,

**Contributory social protection, transitional income and access to basic social services in the Democratic Republic of Congo, the case of pensioners affiliated to the National Social Security Fund**

**Abstract:** This article studies the relationship between contributory social protection, transitory income and access to basic social services in the Democratic Republic of Congo, the case of retirees affiliated to the National Social Security Fund.

The study used the technique of ordinary least squares (OLS). The results of the selected model show that not all the variables are statistically significant. This explains why social protection systems are still incomplete, inefficient, and unable to cover social expenditure. Social protection is not able to properly play its main role, that of financially coping with social risks. As the disposable income of retired households does not match their consumption expenditure, retired households must probably resort to borrowing or non-market solutions such as transfers between households in order to meet consumption.

como las transferencias entre hogares, para cubrir el consumo.

Por otro lado, podemos deducir un impacto positivo de la pensión de jubilación con un coeficiente de +1,056894. Si la pensión de jubilación aumenta un 1%, el gasto de consumo aumenta un 1,056894%. Este resultado es consistente con la idea fundamental de partida desarrollada por Keynes en la función de consumo: la renta disponible de que dispone un hogar durante un período determinado influye en su nivel de consumo durante el mismo período. Por su parte, las rentas transitorias ejercen un efecto negativo, aunque moderado con un coeficiente de -0,9824771. Este resultado confirma la dificultad de establecer con certeza la dirección, naturaleza y alcance del impacto de las rentas transitorias sobre el consumo.

**Palabras clave:** *protección social, pensión de jubilación, servicios sociales básicos, actividades generadoras de ingresos, gasto de consumo, ingresos de sustitución, hogares de jubilados.*

On the other hand, we can deduce a positive impact of retirement pension with a coefficient of +1.056894. If the retirement pension increases by 1%, consumption expenditure increases by 1.056894%. This result is consistent with the fundamental starting idea developed by Keynes in the consumption function: the disposable income available to a household during a given period influences its level of consumption during the same period. On the other hand, transitory income exerts a negative effect, although moderate with a coefficient of -0.9824771. This result confirms the difficulty of establishing with certainty the direction, nature and scope of the impact of transitory income on consumption.

**Key words:** *social protection, retirement pension, basic social services, income-generating activities, consumption expenditure, replacement income, retiree households.*

## I. Introduction generale

Ce travail cherche à établir la relation existante entre protection sociale contributive, revenu transitoire et accès aux services sociaux de base en République Démocratique du Congo, cas des retraités affiliés à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.

*Dans un monde où les marchés sont de plus en plus intégrés, où les populations sont de plus en plus exposées à des risques économiques globaux, on prend de plus en plus conscience qu'une politique de protection sociale nationale à large assise peut amortir un grand nombre des effets sociaux négatifs des crises (Bureau international du Travail, Sécurité sociale Questions, défis et perspectives, 2001, p.10).*

Toute personne en âge de travailler a la responsabilité de contribuer au progrès économique et social de la communauté ou du pays dans lequel il vit et doit avoir la possibilité de le faire. En échange, chacun a droit à sa juste part des revenus et des richesses du pays ou de la communauté.

La notion de protection sociale relève de la logique de la protection universelle. Améliorer l'accès aux services sociaux de base s'inscrit dans des inspirations de nombreux penseurs ainsi que des décideurs politiques et partenaires internationaux telles que mentionnées par de nombreux instruments internationaux: Déclaration de Philadelphie en 1944; la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948; la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable en 2008; les objectifs mondiaux de développement (OMD); les objectifs de développement durable (ODD), Loi-fondamentale, etc.

La protection sociale est considérée comme tous les mécanismes de prévoyance collective permettant aux individus de faire face aux conséquences financières des risques sociaux, à savoir les situations susceptibles de compromettre la sécurité économique des individus ou de leur famille, en provoquant une baisse de leur ressource ou un accroissement de leur dépense. Elle inclut aussi des mesures permettant d'offrir un logement et une nutrition adéquats, d'assurer l'accès à l'éducation et d'atténuer la pauvreté et l'exclusion sociale. Elle contribue donc à l'amélioration du bien-être social dans les économies où il n'existe pas de marché de rentes et où les individus ont des difficultés à emprunter. Dans ce cas, la présence d'un système de sécurité sociale est bonne pour le bien-être social général dans la mesure où il procure à la population une assurance contre les risques tels que la maladie, le chômage, etc. que le secteur privé a du mal à mutualiser et à gérer. Cette assurance permet aux individus de prendre plus de risques dans leur comportement économique puisqu'elle les garantit (dans une certaine mesure) en cas d'échec (Roman Arjona, Maxime Ladaique et Mark Pearson, Protection sociale et croissance, 2002, p. 10). Ainsi l'assurance offerte par la protection sociale apparaît comme un facteur productif et peut favoriser la croissance économique.

Ces mécanismes couvrent les besoins et les modalités de prise en charge des individus dans la mesure où ils procurent aux individus, par exemple, des revenus pouvant permettre de survivre ou d'assurer le minimum vital et faire face contre les risques sociaux. Ce minimum peut comprendre, dans les pays les plus pauvres, des services de santé, à l'alimentation de base, au droit de logement et à l'éducation et, dans les pays industrialisés, des régimes de sécurité sociale plus élaborés.

Au sujet de son incidence sur l'accès aux services sociaux de base, plusieurs thèses vont dans le même sens. Les systèmes de protection sociale demeurent encore incomplets, inefficaces, et n'arrivent pas à couvrir les dépenses sociales. Seuls peu d'individus bénéficient de ces systèmes et sont satisfaits. La protection sociale n'est pas à mesure de bien jouer son rôle principal, celui de faire face financièrement aux risques sociaux. Ses effets sont mineurs.

L'exposé de Blandine DESTREMAU (2004) sur

*l'Etat des lieux de la protection sociale dans les pays de la Méditerranée méridionale et orientale, a révélé dans ses analyses que les systèmes de sécurité sociale des pays de la méditerranée orientale et méridionale sont le plus souvent incomplets en termes de prestations, réduits en termes de couverture; en Israël, les programmes d'assistance sont remis en cause, de façon très comparable à celle qu'on observe dans les pays de l'ouest européen. La crise économique et les difficultés budgétaires justifient des coupes sérieuses dans les programmes d'aide sociale et familiale. Ces circonstances favorisent la remise en cause de l'Etat providence dans sa dimension assistancielle mais aussi interventionniste, par une alliance entre les élites politiques et le patronat, face à des syndicats affaiblis: passage du welfare au workfare, critique des comportements de dépendance à l'égard de l'assistance, culpabilisation des pauvres, etc. (p. 208).*

Bureau international du Travail, dans son rapport intitulé «Sécurité sociale: Questions, défis et perspectives issu de la Conférence internationale du Travail en 2001», renseigne qu'en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, on estime que 5 à 10 pour cent seulement de la population active sont couverts par le régime légal de sécurité sociale et que dans certains cas ce taux est même en baisse.

D'après le même rapport, ce sont souvent les segments économiquement les plus faibles de la société qui ne bénéficient d'aucune protection sociale. A long terme, il faudrait s'efforcer de les intégrer dans un système national qui couvre la population tout entière (ou la main d'œuvre tout entière, selon le cas) et où ils pourraient bénéficier d'un partage des risques et de la solidarité. A moyen terme, cela est peut-être possible pour les pays en développement à revenu intermédiaire, mais pas pour les pays à bas revenu. Ces systèmes sont difficiles à mettre en place, surtout pour certaines catégories de travailleurs indépendants, mais il faudrait prévoir (et inclure dans la législation) des mesures visant à étendre la couverture obligatoire de manière progressive, du moins à l'ensemble des salariés. L'Etat pourrait faciliter et soutenir les systèmes de microassurance destinés à ceux que les systèmes obligatoires sont incapables d'atteindre pour le moment, même si, de toute évidence, beaucoup de ceux qui sont le plus dans le besoin ne voudront ou ne pourront jamais contribuer à ces systèmes et ne bénéficieront donc pas des aides de l'Etat. Il faudrait aider les systèmes de microassurance à se développer d'une manière qui facilite leur intégration éventuelle dans le système national et, pour finir, la généralisation de la couverture obligatoire» (p. 3).

Sone MPONDO (2002), également, dans son ouvrage «La protection sociale au Cameroun et ses points de fébrilités», nous révèle dans ses analyses qu'il est opportun et indispensable de réformer le secteur de la sécurité sociale au Cameroun. En effet les retraités camerounais vivent dans des situations peu

confortables suite à l'insuffisance des montants perçus, soit en moyenne 50.000 CFA le mois.

Sous l'angle macroéconomique, la protection sociale jouit d'une fonction essentielle de répartition du revenu national au travers des transferts en nature ou en espèces sous forme de prestations. Ainsi les transferts reçus permettent de soutenir la demande effective au niveau national et favoriser des conditions propices à l'économie de marché, notamment en encourageant la consommation et l'investissement.

S'agissant de son approche contributive, la protection sociale répond donc aux préoccupations aussi bien des employés que des employeurs ayant des besoins spécifiques en cas de vieillesse, d'invalidité, de survie, de maladie, de maternité, d'accident du travail et de chômage, ainsi qu'à l'aide aux familles et aux soins de santé (Organisation internationale du Travail, La gouvernance des systèmes de sécurité sociale, 2010, p.5). Elle est destinée donc à permettre aux employés ainsi que des employeurs d'avoir l'accès à des soins et de bénéficier de revenus de remplacement en cas d'impossibilité de travailler, quel qu'en soit la cause (DEP/Ministère des Affaires Sociales, 2015). Ce sont là les éventualités qui sont mentionnées dans la Convention n° 102 (1952) concernant la sécurité sociale (norme minimum) de l'Organisation internationale du travail.

De nombreuses publications consacrées à la protection sociale ont montré que les systèmes de protection sociale sont donc des systèmes de transfert qui remplacent les revenus dans certaines éventualités; le revenu issu de la pension de retraite, est consacré pour les fonctions de consommation comme l'alimentation, l'éducation, la santé, et le logement. Cette inspiration économique sur la consommation telle que développée par Keynes, considère le revenu comme étant la variable explicative de la consommation. Cette pensée économique continue aujourd'hui d'être très féconde.

L'étude de MAFUTA André (2015) intitulée «Efficacité de l'Institut National de Sécurité Sociale pour la prise en charge et suivi des pensionnées en RDC», renseigne que sur 150 personnes interrogées: 47,3 % touchent un montant de 100 000 FC<sup>2</sup> soit 107 \$<sup>3</sup> (par trimestre, 30 % ont une pension de 40 000 FC soit 43 \$; 8 % ont une pension de 600 000 FC soit 641 \$ et plus; 6 % ont une pension de 300 000 FC soit 320 \$; 4,7 % ont une pension de 150 000 FC soit 160 \$. Ceci nous ramène à l'interprétation suivante: celui qui perçoit 40 000 FC doit dépenser 13 300 FC soit

---

<sup>2</sup> Franc congolais, c'est l'unité monétaire de la RDC

<sup>3</sup> 1 \$ = 936 FC en 2015

14 \$ mensuellement; celui qui perçoit 100 000FC, doit dépenser mensuellement 33 000 FC soit 35 \$; celui qui perçoit 150 000 FC, doit dépenser 50 000 FC soit 53 \$ mensuellement; celui qui perçoit 300 000 FC, doit dépenser 100 000FC; celui qui perçoit 600 000FC doit dépenser 200 000 FC soit 214 \$ mensuellement.

Patrick ABAMANI (2015), dans son étude intitulée «*pension de retraite et conditions socioéconomiques des retraités de la SNCC Lubumbashi*», a révélé dans ses analyses que comme la pension de retraite constitue la source principale du revenu des retraités, les conditions de vie précaires de ces retraités en dépendent. A proprement parlé, l’auteur souligne que seule la pension de retraite n’arrive pas à couvrir la consommation des retraités. Pour améliorer leurs consommations, les données ont montré que 79 % des retraités de la SNCC recourent à des sources secondaires contre 21 %, dont leurs situations demeurent très insatisfaites.

Alfred MBOYO (2019) dont l’étude intitulée «*sécurité sociale et conditions socio-économiques des retraités en RDC*» conclut que la pension de retraite constitue le revenu de remplacement transféré par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.

Comme on peut bien le remarquer, les Très peu de ces recherches montrent que la protection sociale n’est pas à mesure de couvrir les dépenses de consommation des individus.

Contrairement à ces recherches, celle-ci est réalisée pour les retraités affiliés à la CNSS DUK-SUD<sup>4</sup>. En République Démocratique du Congo, ce mécanisme est géré par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS). Depuis sa création, l’établissement est subrogé de plein droit à la caisse des pensions des travailleurs, la caisse centrale de compensation pour les allocations familiales et le Fonds des invalidités des travailleurs dans tous leurs droits et obligations. Malgré cela, les défis en matière de protection sociale sont encore grandissants, non seulement parce que le pays a traversé plusieurs épisodes de grande instabilité et parfois de guerre, mais aussi plus fondamentalement parce que, en dépit d’indiscutables progrès en matière d’infrastructures économiques et sociales, la pauvreté reste prédominante: le Rapport mondial sur le développement humain, publié par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en décembre 2019, indique que la RDC s’est classée à la 179<sup>ème</sup> place sur 189 pays retenus, avec un IDH de 0,459 point. Le pays a donc perdu 3 places, par rapport au classement de 2018, et demeure dans la catégorie des pays à niveau de développement humain faible (Banque Centrale du Congo, 2020).

<sup>4</sup> Caisse nationale de sécurité sociale division urbaine de Kinshasa-sud.

Le système de protection sociale congolais est loin d'être acquis. Quand survient l'incapacité de travailler quoiqu'elle en soit la cause, la plupart d'employés sont totalement désemparés. Certains déclarent que la retraite ne paie pas, et préfèrent continuer à travailler; très peu des travailleurs acceptent courageusement de franchir ce pas, et ceux qui l'osent, le font souvent malgré eux et recourent aux autres sources de revenu. Alors que la législation congolaise en vigueur leurs reconnaît et garantit le droit inaliénable d'aller en retraite et que les retraités ont besoin d'une sécurité du revenu pour jouir pleinement d'une retraite satisfaisante. Dotée d'une pension de retraite, un travailleur fatigué, devrait se retirer pour pouvoir passer dans la quiétude le restant de ses jours.

Au regard des problèmes soulevés ci-dessus, notre problématique tourne autour de la question centrale suivante: les revenus de remplacement perçus par les pensionnés de la CNSS DUK-SUD permettent-ils d'assurer les minimums vitaux?

**L'objectif principal** de cette étude est celui d'analyser l'incidence de la protection sociale contributive et de revenu transitoire sur l'accès aux services sociaux de base en République Démocratique du Congo, cas des retraités affiliés à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.

Au regard de la question posée ci-haut, nous formulons **l'hypothèse de l'étude** ci-dessous: *«les revenus de remplacement transférés par la CNSS DUK-SUD, auraient une incidence positive sur l'accès aux services sociaux de base».*

Pour atteindre l'objectif principal de cette étude, **une approche analytique** est adoptée, car celle-ci nous a permis de décomposer l'objet d'étude en allant du plus complexe au plus simple (Barthélémy BIAO, Cours de la méthodologie de la recherche, 2020, p. 13).

Ainsi la **structure de cet article** se présente comme suit: introduction générale, méthodologie d'étude, résultats empiriques et discussions de l'étude.



## 2. Methodologie de l'étude

Dans ce papier de recherche nous utiliserons des données provenant d'une enquête par sondage que nous avons personnellement réalisée en 2019 dans l'agglomération de Kinshasa dans 4 communes notamment Matete, Lemba, Ngaba et Limete auprès des retraités affiliés à la CNSS DUK-SUD. En ce qui concerne l'unité d'analyse, elle est constituée de toute personne retraitée affiliée à la CNSS DUK-SUD habitant dans l'une des 4 communes.

L'échantillonnage a été de manière raisonnée, c'est-à-dire à partir d'un certain nombre d'informations a priori de la population étudiée. Notre échantillon comprenait 101 retraités, dont 25 d'entre-eux disposent des activités génératrices de revenus (AGR) retraités, notamment le revenu transitoire.

Pour extraire les informations dont nous avons besoin, on a construit un questionnaire qui couvre les dépenses de consommation (alimentation, santé, éducation, logement, autres dépenses), la pension de retraite, les revenus issus des AGR et autres transferts monétaires.

Les principales variables sont donc: dépenses de consommation (C) comme variable endogène permettant de saisir l'accès aux services sociaux de base; pension de retraite (YPR), revenus issus des AGR (YAGR), revenus totaux (YT) (pension de retraite, revenus issus des AGR et autres transferts mis en ensemble) permettant de capter le revenu disponible comme variables d'intérêt permettant de saisir la protection sociale contributive et le revenu transitoire; taille de ménage (TM) comme variable de contrôle.

Les données de l'enquête sont trimestrielles et ont fait l'objet d'une analyse économétrique à l'aide de la technique (modèle) de moindres carrés ordinaires (MCO) afin d'identifier clairement le lien ou la relation, et aussi rechercher le degré de dépendance entre les variables de l'étude mieux identifiées. Toutefois, nous avons d'abord analysé les profils socioéconomiques des retraités à partir des caractéristiques des ménages des retraités et finir par regarder la relation entre le revenu de remplacement et les dépenses de consommation.

### 3. Resultats empiriques et discussions

#### 3.1. La spécification empirique

Notre modèle part d'une analyse sur le plan individuel du comportement du consommateur. Il s'inspire du modèle de la fonction de consommation keynésienne. L'idée fondamentale développée par Keynes dans ce concept est que le revenu disponible, dont dispose un ménage durant une période donnée, influence son niveau de consommation durant la même période. Selon Keynes, la consommation des ménages est expliquée en grande partie par le niveau de revenu disponible courant (noté  $Y_d$ ).

Tenant compte de l'objectif de notre étude, le modèle fonctionnel est de la forme:

$$C = (YPR, YAGR, YT, TM) \quad (1)$$

Avec:

$C$  = dépenses de consommation des ménages

$YPR$  = pension de la retraite

$YAGR$  = revenus issus des AGR

$TM$  = taille de ménage

Dans ce modèle fonctionnel, on se trouve précisément face à une relation de comportement entre les variables. La relation de comportement se fonde à la fois sur des considérations théoriques et/ou sur l'exploitation économique directe des données statistiques.

#### 3.2. Description des variables de l'étude

L'équation (1) peut se réécrire sous la forme suivante (2):

$$C = YPR + YAGR + YT + TM + u$$

(+)    (+)    (+)    (+)

a) Variable endogène:

*Les dépenses de consommation des ménages (C)* désignent un véritable indicateur qui permet de mesurer les achats effectués par les consommateurs ou le volume des

dépenses effectuées par les ménages. Ses dépenses de consommation concernent: l'alimentation, le logement, l'habillement, la santé, l'éducation, l'eau et l'électricité, le tourisme et la télécommunication Il est utilisé dans la spécification du modèle comme variable endogène.

**TABLEAU n° I. Répartition des pensionnés selon les dépenses de consommation des ménages**

Dépenses de consommation des ménages des pensionnés (Fc)	ni	%
100000 – 300000	5	6
300000 – 500000	52	58
500000 – 700000	14	16
700000 – 900000	5	6
900000 – 1100000	3	3
1100000 et plus	10	11
$\Sigma$	<b>89</b>	<b>100</b>

Source: données de l'enquête.

Il ressort que sur 89 pensionnés interrogés à propos de dépenses totales trimestrielles de consommation, il y a 58% des pensionnés qui consomment entre [300000 – 500000]; 16% des pensionnés consomment entre [500000 – 700000]; 11% des pensionnés consomment entre [1100000 et plus]; 6% des pensionnés consomment, soit entre [700000 – 900000], soit entre [100000 – 300000]; 3% des pensionnés consomment entre [900000 – 1100000].

**b) Variables d'intérêt:**

– *Revenus totaux (YT)*: désigne le revenu disponible des ménages, c'est-à-dire, la somme de tous les transferts (pension de retraite et autres transferts) en faveur des retraités et les revenus générés par les activités économiques de production ou de vente des biens et services. Si ce revenu des ménages n'étant pas à la hauteur de

ses dépenses de consommation, les ménages seront obligés de recourir à l'emprunt afin de faire face à leur consommation. Toute augmentation du revenu disponible est supposée influencer la consommation des ménages. La théorie économique révèle que le revenu est parmi les facteurs explicatifs de la consommation.

**TABLEAU n° 2. Répartition des pensionnés selon leurs revenus totaux trimestriels**

Revenus totaux trimestriels (en Fc)	ni	%
100000 – 300000	1	0,99
300000 – 500000	41	40,59
500000 – 700000	43	42,57
700000 – 900000	13	12,87
900000 – 1100000	0	0
1100000 et plus	3	2,97
$\Sigma$	<b>101</b>	<b>100</b>

Source: données de notre enquête.

De ce tableau, il ressort que sur 101 pensionnés enquêtés au sujet des revenus (pension de retraite) et autres revenus totaux trimestriels, il y a 42,57% des pensionnés qui touchent entre [500000 – 700000]; 40,59% des pensionnés touchent entre [300000 – 500000]; 12,87% des pensionnés touchent entre [700000 – 900000]; 2,97% des pensionnaires touchent [1100000 et plus]; 0,99% des pensionnaires touchent entre [100000 – 300000]. Aucun pensionné ne touche entre [900000 – 1100000].

– *Pension de la retraite (YPR)*: c'est l'ensemble des prestations en espèces, c'est-à-dire un revenu de remplacement, versés aux employés ayant des besoins spécifiques en cas de vieillesse, d'invalidité, de survie, de maladie, de maternité, d'accident du travail, etc. Toute augmentation du revenu de remplacement est supposée influencer la consommation des ménages.

**TABLEAU n° 3: Répartition des pensionnés selon le revenu de remplacement (Pension de retraite)**

Revenu de remplacement (Fc)	ni	%
100000 – 200000	14	13,86
200000 – 300000	41	40,59
300000 – 400000	39	38,61
400000 – 500000	4	3,96
500000 – 600000	0	0
600000 et plus	3	2,97
$\Sigma$	<b>101</b>	<b>100</b>

Source: données de l'enquête.

Il ressort de ce tableau que sur 101 pensionnés interrogés à propos de leur revenu de remplacement (pension de retraite), il y a 40,59% des pensionnés qui touchent entre [200000 – 300000]; 38,61% des pensionnaires touchent entre [300000 – 400000]; 13,86% des pensionnés touchent entre [100000 – 200000]; 3,96% des pensionnés touchent entre [400000 – 500000]; 2,97% des pensionnés touchent entre [600000 et plus]. Aucun pensionné ne touche entre [500000 – 600000]. Ils perçoivent ce revenu perçu tous les 3 mois. Certainement pour survivre, ils sont obligés de recourir à d'autres sources de revenus.

– *Revenus issus des AGR (YAGR)*: ce sont des revenus générés par les activités économiques de production ou de vente des biens et services dans le but d'améliorer les conditions de vie des populations souvent vulnérables. Le revenu du chef de ménages n'étant pas à mesure de satisfaire les besoins du ménage, les autres membres de ménage notamment les femmes et enfants exercent des activités pour compléter le revenu du chef de ménage. Tout accroissement de ce revenu est supposé influencer la consommation des ménages.

**TABLEAU n° 4. Répartition des pensionnés selon les revenus issus des AGR**

Revenus issus des AGR (Fc)	ni	%
Moins de 200000	16	66,67
200000 – 300000	4	16,67
300000 – 400000	2	8,33
400000 – 500000	1	4,17
500000 – 600000	1	4,17
600000 et plus	0	0
$\Sigma$	<b>24</b>	<b>100</b>

Source: données de notre enquête.

De ce tableau, il ressort que sur 24 pensionnés enquêtés au sujet des revenus issus des AGR totaux trimestriels, il y a 66,67% des pensionnés qui touchent [moins de 200000]; 16,67% des pensionnés touchent entre [200000 – 300000]; 8,33% des pensionnés touchent entre [300000 – 400000]; 4,17% des pensionnaires touchent entre, soit [500000 – 600000], soit [400000 – 500000]. Aucun pensionné ne touche entre [1100000 et plus]. Les revenus totaux trimestriels moyens sont de 177916,6667 Fc.

c) Variable de contrôle:

*Taille de ménage (TM)*: désigne le nombre d'individus composant un ménage. Cet indicateur est d'une grande importance, car plus le nombre d'individus est grand dans un ménage, plus celui-ci aura besoin d'un niveau de revenu élevé pour faire face à toutes les dépenses de consommation des ménages. Ainsi toute augmentation de la taille de ménage est supposée influencer la consommation des ménages.

**TABLEAU n° 5. Répartition des pensionnés selon la taille de ménage**

Taille de ménage	ni	%
1 – 4	17	17
5 – 8	83	82
9 et plus	1	1
$\Sigma$	<b>101</b>	<b>100</b>

Source: données de l'enquête.

Il ressort que sur 101 pensionnés interrogés, il y a 82% dont la taille de ménage est comprise entre [5 – 8]; 17% dont la taille de ménage est comprise entre [1 – 4]; 1% dont la taille de ménage est comprise entre [9 et plus].

### 3.3. Méthodes d'estimation

Il existe plusieurs méthodes d'estimation des paramètres d'un modèle: la méthode des moindres carrés ordinaires, la méthode de maximum de vraisemblance, etc. La méthode des moindres carrés ordinaires est souvent appliquée dans l'ajustement linéaire et sera d'application dans cette présente étude.

La méthode des moindres carrés ordinaires (MCO) est l'un des procédés largement utilisés dans l'analyse de régression. Le critère d'ajustement par la méthode des MCO est donc «choisir et afin de minimiser la somme des carrés des écarts [résidus], en utilisant les informations apportées par l'échantillon.

### 3.4. Résultats d'estimation du modèle

DEPTOT	Coef.	Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]
REVENUTOT	.711273	.5382348	1.32	0.202	-.4152654 1.837811
V2DelAGR	-1.032193	1.231075	-0.84	0.412	-3.608863 1.544477
PENSIONRETRAITE	1.112796	.5275396	2.11	0.048	.0086429 2.216949
_cons	2826.26	114770.2	0.02	0.981	-237390.6 243043.1

```
. regress DEPTOT REVENUTOT III1Tailledemmage V2DelAGR PENSIONRETRAITE
```

Source	SS	df	MS	Number of obs	=	23
Model	3.6090e+12	4	9.0225e+11	F(4, 18)	=	14.68
Residual	1.1065e+12	18	6.1475e+10	Prob > F	=	0.0000
				R-squared	=	0.7653
				Adj R-squared	=	0.7132
Total	4.7155e+12	22	2.1434e+11	Root MSE	=	2.5e+05

DEPTOT	Coef.	Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]
REVENUTOT	.7015228	.544222	1.29	0.214	-.4418452 1.844891
III1Tailledemmage	45410.97	58906.23	0.77	0.451	-78346.43 169168.4
V2DelAGR	-.9824771	1.246103	-0.79	0.441	-3.600443 1.635488
PENSIONRETRAITE	1.056894	.5381715	1.96	0.065	-.0737619 2.187551
_cons	-240736	336571.4	-0.72	0.484	-947846.3 466374.4

### 3.5. Interprétations et discussions des résultats

D'après les résultats de l'estimation de notre modèle, il ressort que toutes les variables ne sont pas statistiquement significatives. Ceci rejoint les travaux de Blandine DESTREMAU (2004), Bureau international du Travail (2001), Pierre N'GAKA (2002), Sone MPONDO (2002), Patrick ABAMANI (2015), et Alfred MBOYO (2019) qui expliquent que les systèmes de protection sociale demeurent encore incomplets, inefficaces, et n'arrivent pas à couvrir les dépenses sociales. La protection sociale n'est pas à mesure de bien jouer son rôle principal, celui de faire face financièrement aux risques sociaux. Par ailleurs les revenus disponibles de ménages des retraités n'étant pas à la hauteur de leurs dépenses de consommation, les ménages des retraités doivent recourir probablement à l'emprunt afin de faire face à leur consommation. Ceci rejoint les conclusions de l'étude de Gloire Tristan MANSESA KIAKUMBA (2013) selon lesquelles les dettes sont devenues indispensables dans la survie des ménages. Combattre les dettes des ménages peut avoir de répercussions très fâcheuses dans leur bien-être. Aussi aux solutions



hors marchés comme le transfert entre ménages, une solidarité pouvant permettre à certains ménages de survivre.

En revanche, les variables pension de retraite et revenus totaux révèlent des signes attendus. Nous pouvons déduire un impact positif de pension de retraite et des revenus totaux, bien que statistiquement non significatifs, respectivement avec un coefficient de +1,056894 et de +0,7015228. Si la pension de retraite augmente de 1%, les dépenses de consommation vont augmenter de 1,056894%; aussi si les revenus totaux augmentent de 1%, les dépenses de consommation vont augmenter de 0,7015228%. Ce résultat est conforme à l'idée fondamentale de départ développée par Keynes dans la fonction de consommation: le revenu disponible y compris le revenu transitoire dont dispose un ménage durant une période donnée, influence son niveau de consommation durant la même période. Les revenus détenus par les ménages sont perçus principalement sous forme de rémunération en contrepartie de leur travail effectué ou de leur possession des capitaux ou des patrimoines.

Le revenu transitoire (revenus issus des AGR) exerce un effet négatif, bien que modéré avec un coefficient de  $-0,9824771$ . Le résultat obtenu confirme la difficulté à établir avec certitude le sens, la nature et la portée de l'impact du revenu transitoire sur la consommation. La question relative à la destination effective des revenus transitoires exécutés par les retraités mérite d'être posée, en liaison avec l'impact négatif sur les dépenses de consommation. Soit le revenu transitoire a servi à des transferts, soit il a été détourné de leur destination initiale, ce qui pose dans l'un ou l'autre cas, la raison de création des AGR par les ménages des retraités.

Enfin la taille de ménage exerce un effet positif avec un coefficient de +45410,97. Ceci explique l'importance de cette variable pour la consommation. En d'autres termes, l'augmentation de la taille de ménage des retraités entraîne une augmentation plus importante de la consommation des ménages.

#### 4. Conclusion

Cette étude empirique était motivée par la volonté d'établir la relation existante entre protection sociale contributive, revenu transitoire et accès aux services sociaux de base en République Démocratique du Congo, cas des retraités affiliés à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale. Pour établir la relation, nous avons appliqué la technique des moindres carrés ordinaires (MCO). Les résultats du modèle retenu montrent que toutes les variables ne sont pas statistiquement significatives. Ceci

explique que les systèmes de protection sociale demeurent encore incomplets, inefficaces, et n'arrivent pas à couvrir les dépenses sociales. La protection sociale n'est pas à mesure de bien jouer son rôle principal, celui de faire face financièrement aux risques sociaux. Par ailleurs les revenus disponibles de ménages des retraités n'étant pas à la hauteur de leurs dépenses de consommation, les ménages des retraités doivent recourir probablement à l'emprunt afin de faire face à leur consommation. Les dettes sont devenues indispensables dans la survie des ménages des retraités. Combattre les dettes des ménages peut avoir de répercussions très fâcheuses dans leur bien-être. Aussi aux solutions hors marchés comme le transfert entre ménages, une solidarité pouvant permettre à certains ménages de survivre.

Cependant nous pouvons déduire un impact positif de pension de retraite et des revenus totaux, bien que statistiquement non significatifs, respectivement avec un coefficient de +1,056894 et de +0,7015228. Si la pension de retraite augmente de 1%, les dépenses de consommation vont augmenter de 1,056894%; aussi si les revenus totaux augmentent de 1%, les dépenses de consommation vont augmenter de 0,7015228%. Ce résultat est conforme à l'idée fondamentale développée par Keynes dans la fonction de consommation: le revenu disponible dont dispose un ménage durant une période donnée, influence son niveau de consommation durant la même période.

Le revenu transitoire exerce un effet négatif, bien que modéré avec un coefficient de -0,9824771. Il est surprenant que le coefficient de revenus générés par les AGR soit négatif. Le résultat obtenu confirme la difficulté à établir avec certitude le sens, la nature et la portée de l'impact du revenu transitoire sur la consommation. La question relative à la destination effective des revenus transitoires exécutés par les retraités mérite d'être posée, en liaison avec l'impact négatif sur les dépenses de consommation. Soit le revenu transitoire a servi à des transferts, soit il a été détourné de leur destination initiale, ce qui pose dans l'un ou l'autre cas, la raison de création des AGR par les ménages des retraités.

Enfin la taille de ménage exerce un effet positif avec un coefficient de +45410,97. Ceci explique l'importance de cette variable pour la consommation. En d'autres termes, l'augmentation de la taille de ménage des retraités entraîne une augmentation plus importante de la consommation des ménages.

D'après les résultats obtenus, nous pouvons infirmer l'hypothèse du départ. Ainsi nous formulons quelques recommandations dans le souci d'aider les décideurs dans le choix des politiques publiques qui améliorent le bien-être de la population:

- Rendre efficace et effectif les filets sociaux de sécurité en cas d'incapacité de travailler. Cela encourage les travailleurs pendant qu'ils sont encore actifs ou en bonne santé. Ils savent qu'ils seront soutenus lorsqu'ils seront vieux ou en cas d'incapacité de travailler, ils auront l'esprit et le cœur libérés et peuvent se donner à fond au travail, sans arrière-pensée.
- Diversifier ou adapter les prestations sociales selon le contexte congolais.
- Procéder à des réformes institutionnelles sérieuses en optant pour le paiement mensuel non trimestriel de la pension de retraite. Cela permettra aux travailleurs d'accéder aux services sociaux de base, sans recourir à d'autres sources de revenus telles que : l'endettement, le transfert entre ménages, etc.

## 5. Bibliographie

ARJONA, R., LADAIQUE, M. et PEARSON, M. (2002). *Protection sociale et croissance*. OCDE. Paris, 41.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES (2015). *Projet de document final du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015*. New-York, 41.

BEN, S. (2017). *Le cours de macroéconomie I*. Institut Supérieur de Gestion de Tunis, 138.

BIT (2011). *Sécurité sociale pour la justice et une mondialisation équitable*. Rapport de la 100<sup>ème</sup> session de la Conférence internationale du travail. Genève.

BOLITO, R. (2021). *Le cours de Théorie et Pratique de Sondages*. Université Libre de Kinshasa. Kinshasa.

BOSONGA, J. (2017). *Cours d'économétrie*. Université Protestante du Congo. Kinshasa, 204.

CENTRE INTERNATIONAL DE FORMATION DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (2010). *La gouvernance des systèmes de sécurité sociale: un guide pour les membres des conseils d'administration en Afrique*. CIF OIT. Turin.

DESTREMAU, B. (2004). "Etat des lieux de la protection sociale dans les pays de la Méditerranée méridionale et orientale", *Sécurité sociale: facteur de cohésion sociale*. Conseil de l'Europe, 208.

DICIONNAIRE MICROSOFT ENCARTA (2015). *Sécurité sociale*.

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES (2015). *Manuel de protection sociale non contributive*. Kinshasa: Direction d'Etudes et Planification.

DORY, É. (1968). *L'évolution des institutions de prévoyance en matière de pensions de retraite et de survie au Congo belge et Ruanda-Urundi*. Académie royale des sciences coloniales. Bruxelles.

DUMONT, J. (2001). *Le cours de la sécurité sociale et la prestation familiale*.

FIBEC, Y. et BOLLOCH, P. (1989). *Ce qu'il faut connaître en droit du travail et sécurité sociale*. Lacoste. Paris.

INSS (1967). *Recueil des textes législatifs et réglementaires de la sécurité sociale*.

KIBALA, J. (2018). *Économétrie Appliquée: Recueil des cas pratiques sur EViews et Stata*. CREQ. Kinshasa, 203.

LES CODES LARCIER (2003). *Droit du travail et de la sécurité sociale*. Afrique Editions. Tome IV. Bruxelles.

MAFUTA, A. (2008). *Efficacité de l'INSS pour la prise en charge et suivie des pensionnés en RDC*. IRES.

MANSESA, G. (2013). "Épargne et bien-être des ménages en République Démocratique du Congo: cas des cités de Mbanza-Ngungu et Kisantu dans la province du Bas-congo (Une analyse macro et microéconomique)". *Mémoire de DEA*. Université de Kinshasa. Kinshasa.

MBOYO, A. (2019). "Sécurité sociale et conditions socio-économiques des retraités en RDC. Cas de la DUK-SUD". *Mémoire de Licence*. Université de Kinshasa.

MPIKA, K. et KALALA, M. (1990). "La notion de salaire en droit de sécurité sociale". *Revue du travail*.

MINISTÈRE DE L'EMPLOI, TRAVAIL ET PRÉVOYANCE SOCIALE (2015). "Politique nationale de protection sociale de la République Démocratique du Congo". *Programme Nationale d'appui à la Protection Sociale*. Kinshasa, 55.

PROGRAMME VOLONTAIRE NATIONS UNIES (2016). "Assurer l'accès aux services sociaux de base. Plan-cadre stratégique du programme VNU 2014-2017". Volontaires ONU.

UVMaF (2011-2012). *Cours de Sécurité Sociale*. Université Médicale Virtuelle Francophone.

VERNE, J. (2009). "Le financement de la protection sociale: une comparaison France-Liban", *Revue Libanaise de Gestion et d'Economie*, 27.

WEMBI, A. (1964). *La sécurité sociale au Congo, origines, possibilités et difficultés de gestion*. IRES. Léopoldville.